



VOI,2026,05,038

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vendée Commune de MARTINET

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté portant sur la demande d'autorisation
d'utiliser le Base de Loisirs les Ouches du Jaunay pour une Kermesse
organisée par Association OGEC Martinet, représentée par la Présidente LE GALLOU Florie
Ecole St Joseph 11 Rue de la Fontaine 85150 MARTINET

Le Maire de la Commune de MARTINET,

Vu la demande de l' Association OGEC Martinet, représentée par la Présidente LE GALLOU Florie Ecole St Joseph 11 Rue de la Fontaine 85150 MARTINET, en date du mardi 12 mai 2026, souhaitant organiser une Kermesse, le dimanche 14 juin 2026 sur la Base de Loisirs les Ouches du Jaunay

Considérant la nécessité d'organiser la sécurité pour toute manifestation,

ARRETE :

Article 1 — L'Association Association OGEC Martinet, représentée par la Présidente LE GALLOU Florie est autorisée à organiser une Kermesse le dimanche 14 juin 2026 sur le Base de Loisirs les Ouches du Jaunay.

Article 2 - L'Association devra veiller à ce qu'aucun véhicule ne circulent librement (en dehors de l'installation et du rangement des organisateurs) sur la Base de Loisirs les Ouches du Jaunay. Ceci afin d'empêcher l'accès d'un éventuel véhicule étranger à l'organisation de la manifestation.

Article 3 - Le stationnement devra se faire sur les parkings aménagés autour de la Base de Loisirs les Ouches du Jaunay

Article 4- Les personnels nécessaires devront être affectés au respect de ces règles.

A MARTINET, le 13 mai 2026.

Le Maire,
Michel PAILLUSSON

